

**Budget régional : une décision modificative sans incidence, des orientations budgétaires conformes aux engagements de la Région, que le CESER souhaiterait voir accompagnées d'un plan pluriannuel d'investissement.**

Le CESER des Pays de la Loire a voté ce jour [son avis sur la décision modificative budgétaire du Conseil Régional](#) qui sera soumise au vote des élus régionaux à partir de jeudi 17 octobre.

La décision modificative n°3 (DM3) pour 2019 est sans impact sur le niveau d'épargne nette et le recours à l'emprunt tels que prévus dans le Budget Primitif modifié en mars (DM1) et en juin 2019 (BS).

Les principales priorités de la Région, qui sous-tendent cette décision modificative, permettent de constater le respect de la trajectoire financière et la préservation du cap budgétaire qu'elle avait fixés.

La Région présente également l'avancement de ses travaux réalisés dans le cadre de la préparation de la certification des comptes depuis 2016 dont le CESER souligne les effets vertueux de l'expérimentation qui permettent de répondre aux observations formulées à la fois par la Chambre Régionale des Comptes et la Cour des Comptes sur la qualité de l'information comptable.

Concernant [les orientations budgétaires](#), il ressort de l'analyse faite par le CESER que malgré les incertitudes et les contraintes budgétaires prises en compte par la Région et les changements de périmètre, les principaux agrégats sont en amélioration sur la période 2020-2022. Les impacts du transfert de la compétence apprentissage sont significatifs en recettes et dépenses de fonctionnement, et la Région estime qu'ils se traduiront pas une baisse de l'Épargne Brute de 23,4 M€ et de l'Épargne Nette de 4,9 M€.

Le CESER constate que la Région veille à préserver les équilibres financiers sur lesquels elle s'était engagée, prend acte de la volonté de la Région de s'en tenir au niveau d'investissement annuel annoncé. A niveau d'Épargne Brute équivalent, le niveau de la dette, et donc la capacité de désendettement, sont directement impactés par la politique d'investissement. La Région a confirmé le choix de contenir les dépenses d'investissement au niveau annoncé (450M€/an) pour limiter la capacité de désendettement autour de 6 années sur la période 2020-2022.

Compte tenu du niveau d'Épargne Brute projeté sur la période (autour de 300 M€), une stratégie qui consisterait à accepter de porter la capacité de désendettement à 7 ans, dégagerait une possibilité de recours à l'emprunt supplémentaire de 370 M€, et donc une possibilité d'investissements supplémentaires du même montant.

A contrario, ramener la capacité de désendettement à 5 ans obligerait à ramener la dette à 1 500 M€ et donc à réduire les investissements.

Le CESER a ainsi demandé la présentation d'un plan pluriannuel d'investissements pour mieux apprécier les orientations budgétaires à mettre en perspective des politiques publiques régionales.

Le CESER a voté <a href="#">un vœu</a> en début de session suite à l'annonce de la fermeture de l'usine Michelin de La Roche-sur-Yon.
---

### **Contact presse**

Sylvie Boutin-Blanloeil – [sylvie.boutin-blanloeil@paysdelaloire.fr](mailto:sylvie.boutin-blanloeil@paysdelaloire.fr)

06 85 24 69 20

Hôtel de Région – 1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9

[www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr) - @ceserPDL

---

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. Le CESER est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire et instance unique dans le paysage institutionnel. Il est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Il représente tous les courants de la société civile organisée. L'assemblée, outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques, et depuis la loi NOTRe, a également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.

---